

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides - Monteux - Pernes-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	2
Présents	43	Absents non représentés :	2
VOTANTS			45

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s’est réuni en séance publique Salle du Château d’Eau à Monteux, le 17 Janvier 2017, après convocation légale reçue le 11 Janvier 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Sandrine BRAUD, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

M. Christian TORT, (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Alain MILON, (pouvoir donné à M. Jacques GRAU).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, Mme Annie MILLET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l’élection d’un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Sandrine BRAUD ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

Election du 10^{ème} Vice-président

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-5, L2122-7 L2122-8, a invité le conseil communautaire à procéder à l’élection du 10^{ème} Vice-président.

Chaque conseiller de la Communauté de Communes a remis fermé au président son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 45	Blancs ou nuls : 0	Exprimés : 45	Majorité absolue : 24
Thierry LAGNEAU		Nombre de voix obtenues : 45	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	

M. Thierry LAGNEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le : 26.01.2017
 Affiché le :



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

